

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF DU MÉDOC. DÉCISION

#### Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branassas, M Hélaudais

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Berbis à Mme Martin  
Mme Vaccaro à M Mangon

Secrétaire de séance : M Bernard Cases.

La séance est ouverte,

Délibération du : 30 septembre 2020  
Rendue exécutoire le : 2 octobre 2020  
Publiée le : 2 octobre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 30 septembre 2020

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF DU MÉDOC. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

**Considérant** la nécessité de désigner des représentants municipaux auprès du Syndicat Intercommunal de l'Institut Médico-Éducatif du Médoc.

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

**Désigne** dans les conditions ci-après, les représentants de notre commune au **Syndicat Intercommunal de l'Institut Médico-Éducatif du Médoc** :

- Madame Cécile Poublan - déléguée titulaire.
- Madame Sophie Ersin - déléguée suppléante.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à notifier la présente décision au Syndicat Intercommunal de l'Institut Médico-Éducatif du Médoc.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **30 POUR, 0 CONTRE et 9 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles  
le 30 septembre 2020  
pour expédition conforme  
Le maire,



  
Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_117
Date de la décision :	2020-09-30 00:00:00+02
Objet :	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF DU MÉDOC. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.4 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20200930-DG20_117-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200930-DG20_117-DE-1-1_0.xml	text/xml	967
Nom original :		
DG20_117.pdf	application/pdf	423651
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200930-DG20_117-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	423651

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 octobre 2020 à 10h20min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 octobre 2020 à 10h20min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 octobre 2020 à 10h20min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 octobre 2020 à 10h26min40s	Reçu par le MI le 2020-10-02